

Dossier d'Enregistrement – Ancien UIOM du Grand
Angoulême à La Couronne (16)

P.J.S. n°1 – Présentation du site

CONSULTING

SAFEGE
2A avenue de Berlincau
BP 50004
33166 SAINT MEDARD EN JALLES cedex

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Date : 21/05/2021

Nom Prénom : HOURCQ Marjolène

Visa : TERRIER Ludivine

Numéro du projet : 20MAT069

Intitulé du projet : Dossier d'enregistrement – Ancien UIOM du Grand Angoulême à La Couronne (16)

Intitulé du document : Présentation du site

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	HOURCQ Marjolène	TERRIER Ludivine	09/04/2021	Version initiale
2	HOURCQ Marjolène	TERRIER Ludivine	20/05/2021	Intégration remarques CALITOM/GrandAngoulême

Sommaire

1.....	Contexte de la demande	4
1.1	Contexte réglementaire	4
1.2	Cadre réglementaire et contenu du dossier d'enregistrement	4
1.3	Identification du demandeur	5
2.....	Présentation du site.....	5
2.1	Localisation du site	5
2.2	Activité actuelle du site.....	7
2.3	Modifications envisagées	7
3.....	Fonctionnement futur du site	9
3.1	Circulations	9
3.2	Bâtiment.....	12
3.3	Stockages extérieurs.....	13
3.4	Gestion des eaux pluviales.....	13
4.....	Environnement humain.....	16
4.1	Occupation du sol.....	16
4.2	Contexte urbain.....	17
5.....	Sensibilité environnementale.....	18
5.1	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	18
5.2	Zone Natura 2000	18
5.3	Arrêté de protection de biotope	19
5.4	Zones naturelles protégées	19
5.5	Zones humides.....	20
5.6	Patrimoine	20
5.7	Sites pollués	22
5.8	Usage de l'eau.....	23

5.9	Zone de répartition des eaux.....	23
5.10	Installations ICPE.....	25
6.....	Risques naturels et technologiques	26
6.1	Risque inondations.....	26
6.2	Risque Mouvements de terrain	26
6.3	Cavités souterraines.....	27
6.4	Risque sismique	27
6.5	Retrait-gonflement des sols argileux.....	27
6.6	Canalisations de matières dangereuses	28
6.7	Risque nucléaire	29
7.....	Gestion des risques et des nuisances	30
7.1	Occupation du sol, milieu naturel et paysage	30
7.2	Eaux souterraines.....	30
7.3	Poussières.....	30
7.4	Risque incendie	31
7.5	Trafic	31
7.6	Vibrations	32
7.7	Emissions de bruit.....	32
7.8	Odeurs	33

Tables des illustrations

Figure 1 : Synoptique de la procédure d'enregistrement ICPE (Source : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Quelle-procedure-suit-la-demande-d.html)	4
Figure 2 : Localisation de l'usine d'incinération (source : Géoportail)	6
Figure 3 : Parcelles du site.....	6
Figure 4 : Organisation du site après travaux de réaménagement (source : CALITOM)	8
Figure 5 : Vue de l'accès au site (source : Géoportail et Google StreetView)	10
Figure 6 : Entrées/sorties du site.....	10
Figure 7 : Plans projet du bâtiment principal.....	12
Figure 8: Plans projets du futur hangar compost	12
Figure 9 : Localisation des zones de stockage extérieures.....	13
Figure 10 : Gestion des eaux pluviales en situation normale	14
Figure 11 : Gestion des eaux pluviales en cas d'incendie.....	15
Figure 12 : Occupation du sol à proximité du site (source : Geoportail – Corine Land Cover 2018)	16
Figure 13 : Contexte urbain du site (source : Geoportail)	17
Figure 14 : Localisation de la ZNIEFF la plus proche du site (Source : geoportail.gouv.fr)	18
Figure 15 : Localisation de la zone Natura 2000 la plus proche du site (Source : geoportail.gouv.fr).....	19
Figure 16 : Zones naturelles protégées à proximité du site (Source : geoportail.gouv.fr)	20
Figure 17 : Localisation des monuments historiques sur la commune de La couronne (source : monumentum.fr)	21
Figure 18 : Zone de répartition des eaux (Source : SDAGE Adour Garonne)	24
Figure 19 : Cartographie risques mouvements de terrain	26
Figure 20 : Cartographie des cavités souterraines	27
Figure 21 : Cartographie du risque retrait-gonflement des sols argileux	28
Figure 22 : Cartographie des canalisations de matières dangereuses.....	28

Table des tableaux

Tableau 1 : Informations administratives du demandeur	5
Tableau 2 : Localisation administrative.....	5
Tableau 3 : Parcelles occupées par le site	6
Tableau 4 : Rubriques ICPE applicables à l'UIOM de la Couronne	7
Tableau 5 : Rubriques ICPE du site reconfiguré.....	8
Tableau 6 : ICPE implantées sur la commune de La Couronne	25

1 CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 Contexte réglementaire

La demande s'appuie sur les prescriptions mentionnées aux articles R. 512-46-1 et suivants du Code de l'Environnement pour ce qui concerne la procédure d'enregistrement.

Le cadre réglementaire de la procédure d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement est fixé par les articles L512-2 et L512.15 et l'article R512-46 du Code de l'Environnement.

Le synoptique présenté ci-après permet d'en saisir le déroulement.

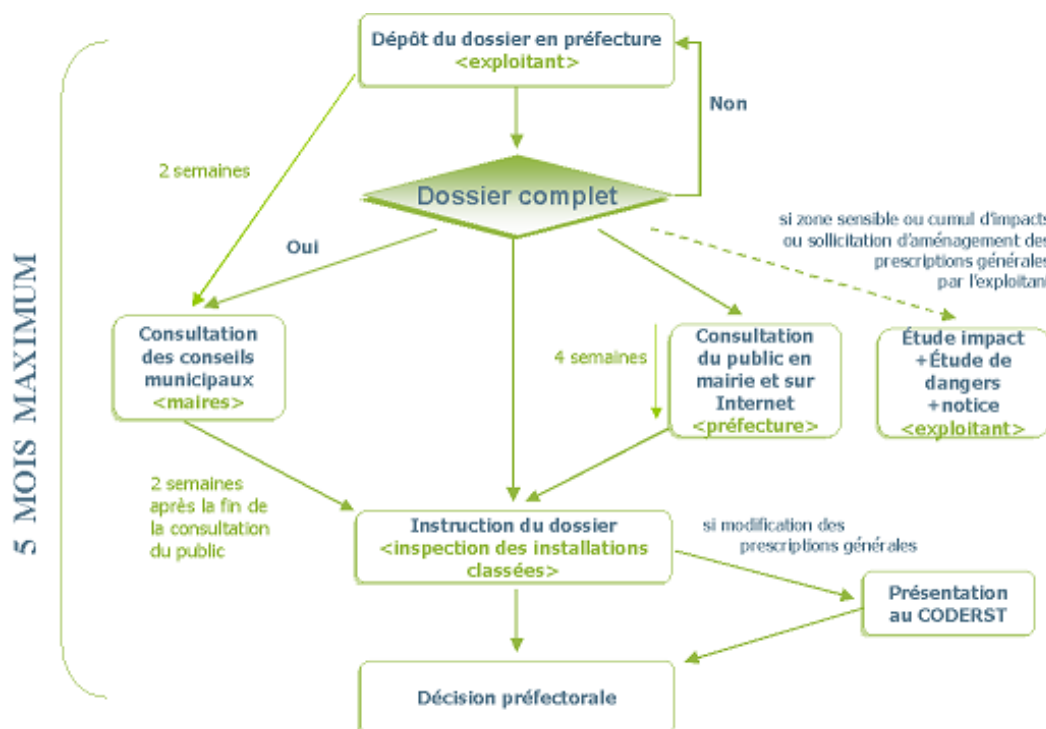


Figure 1 : Synoptique de la procédure d'enregistrement ICPE (Source : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/Quelle-procedure-suit-la-demande-d.html>)

Le délai maximum de la procédure d'enregistrement est de 5 mois.

1.2 Cadre réglementaire et contenu du dossier d'enregistrement

Depuis le 16 mai 2017, tous les dossiers de demande d'exploitation d'une installation relevant du régime d'enregistrement doivent être faite via le formulaire Cerfa n°15679*01 accompagné des pièces jointes spécifiques.

Le présent document est la Pièce Jointe Supplémentaire n°1 (PJS n°1) du dossier d'enregistrement, présentant le site objet de la demande.

1.3 Identification du demandeur

La présente demande est portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

Tableau 1 : Informations administratives du demandeur

Nom	Grand Angoulême
Forme	Communauté d'Agglomération
Président	M. Xavier Bonnefont
Représentant	M. Jean-Pierre MERIC, Directeur du Service Déchets Ménagers
SIREN	200071827
Adresse du site	25 Boulevard Besson Bey 16000 Angoulême Tel : 05 45 38 60 60

2 PRESENTATION DU SITE

2.1 Localisation du site

Le site objet de la présente demande d'enregistrement se situe sur la commune de La Couronne, en Charente (16), à environ 4 km au Sud-Ouest du centre-ville d'Angoulême.

Tableau 2 : Localisation administrative

Région	Nouvelle Aquitaine
Département	Charente
Commune	La Couronne
Adresse du site	Route de Saint Michel, le Mas 16400 LA COURONNE
Superficie de l'emprise du site	2 ha

Une carte de localisation géographique est présentée ci-après.

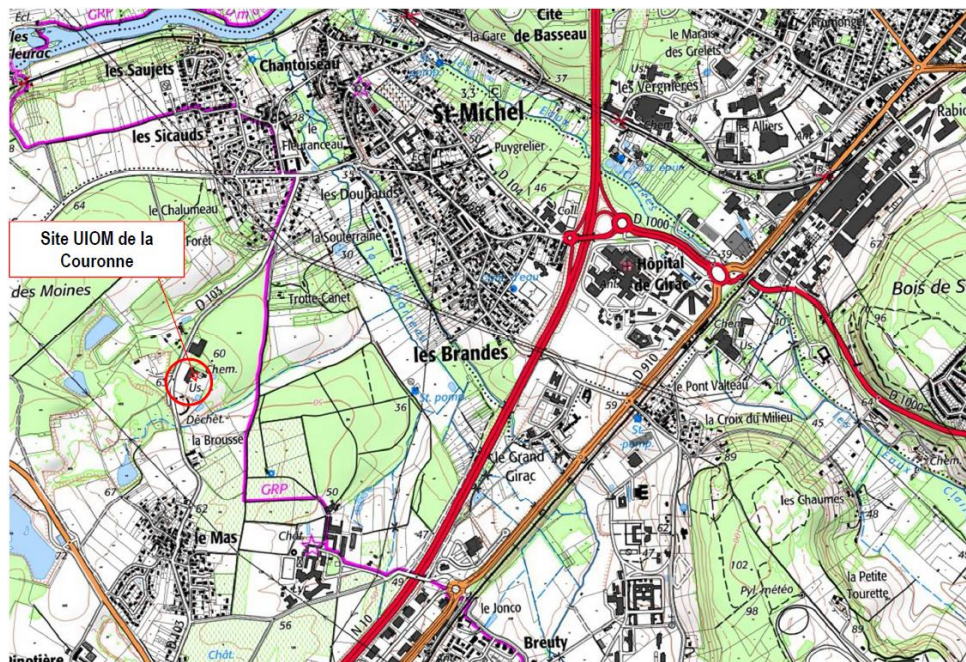


Figure 2 : Localisation de l'usine d'incinération (source : Géoportail)

Les parcelles concernées par le site sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Parcelles occupées par le site

	Parcelle
Site de la Couronne	Section AB n°337
	Section AB n°456



Figure 3 : Parcelles du site

2.2 Activité actuelle du site

Le site accueille l'unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de la Couronne, d'une capacité de traitement de 32 000 tonnes/an et comprenant une ligne d'incinération de capacité 4 t/h.

Le site est concerné par les rubriques suivantes de la réglementation ICPE.

Tableau 4 : Rubriques ICPE applicables à l'UIOM de la Couronne

Rubrique	Désignation	Classification
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	Autorisation
3520	Elimination ou valorisation de déchets dans des installations de Co incinération des déchets	Autorisation
1180-2	Polychlorobiphényles, polychloroterphényles	Déclaration

L'activité du site est en arrêt définitif :

- Depuis le 31 janvier 2018 pour le traitement thermique des déchets (arrêt du four) ;
- Depuis le 30 juin 2019 pour la collecte et le transfert des déchets vers d'autres usines de traitement.

2.3 Modifications envisagées

Le site fait l'objet d'un projet de réhabilitation en vue d'accueillir une activité de :

- Stockage de bacs de collecte de déchets vides ;
- Stockage de sacs plastiques jaunes dédiés à la collecte sélective vides ;
- Stockage et distribution de compost en provenance de Valoparc ;
- Broyage de déchets verts collectés sur le territoire du GrandAngoulême (communes, services espaces verts) et issus de la déchèterie voisine de La Couronne.

Cette activité, de type ICPE, sera exploitée par le Grand Angoulême qui exploitait déjà l'UIOM.

Le site accueillera :

- Un hangar de 200 m² pour la distribution du compost ;
- Une aire de broyage des déchets verts (broyage réalisé en campagnes) : le broyat est ensuite dirigé vers la plateforme de co-compostage de Douzat ;
- Des aires de stockages de bacs ;
- Une zone de stockage de sacs jaunes dans le bâtiment ;
- Des bureaux et locaux pour le personnel du site.

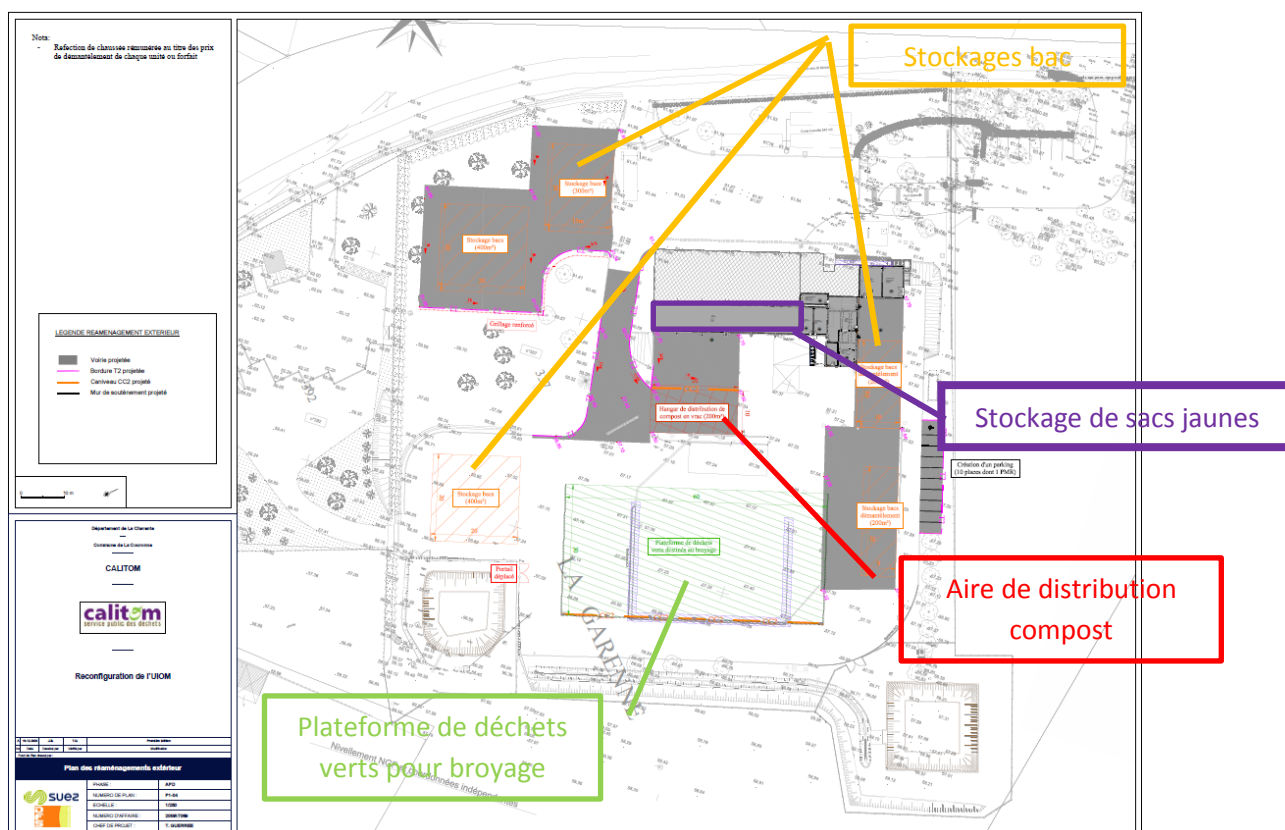


Figure 4 : Organisation du site après travaux de réaménagement (source : CALITOM)

Le site sera alors concerné par les rubriques ICPE suivantes :

Tableau 5 : Rubriques ICPE du site reconfiguré

Rubrique	Désignation	Capacité	Classification
2663-2	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères	Stocks de bacs de collecte : 3 450 m ³	Déclaration
2171	Fumiers, engrais et supports de culture (dépôt de) renfermant des matières organiques et n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole	Stock de compost à distribuer : 700 m ³	Déclaration
2716	Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes	Stock de déchets verts ou broyat : 2 250 m ³	Enregistrement
2794	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	Broyage de déchets verts : 29 t/j	Déclaration

3 FONCTIONNEMENT FUTUR DU SITE

3.1 Circulations

3.1.1 Accès

L'accès au site se fait uniquement depuis la route de Saint-Michel (D103).

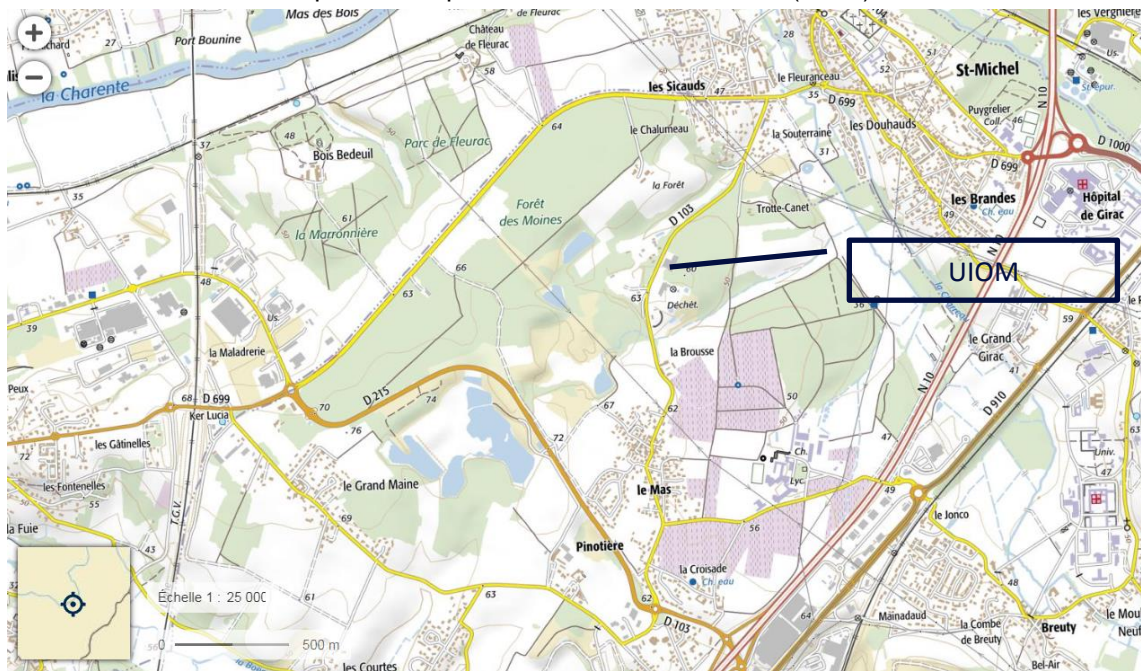




Figure 5 : Vue de l'accès au site (source : Géoportail et Google StreetView)

3.1.2 Entrées-sorties

Le site dispose de deux entrées/sorties.

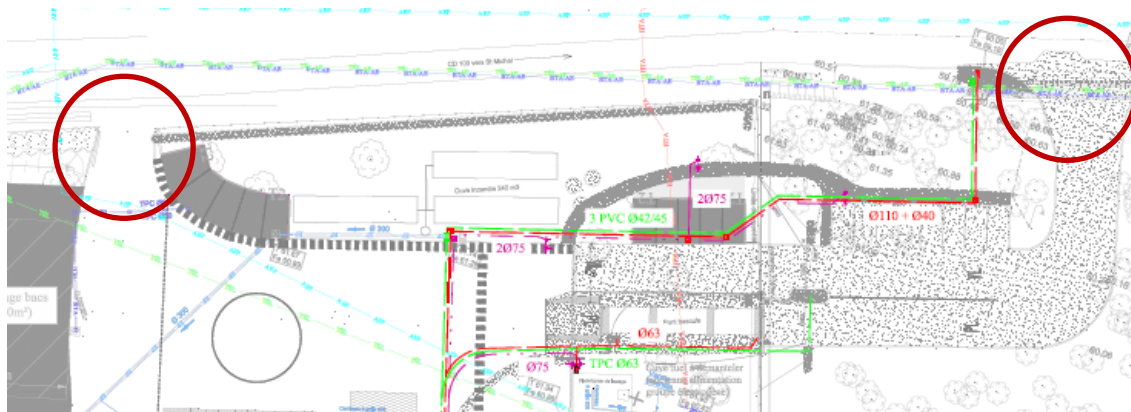


Figure 6 : Entrées/sorties du site

A proximité immédiate du portail principal sont indiqués :

- Les activités du site ;
- La raison sociale de l'exploitant ;
- Les jours et heures d'ouverture.

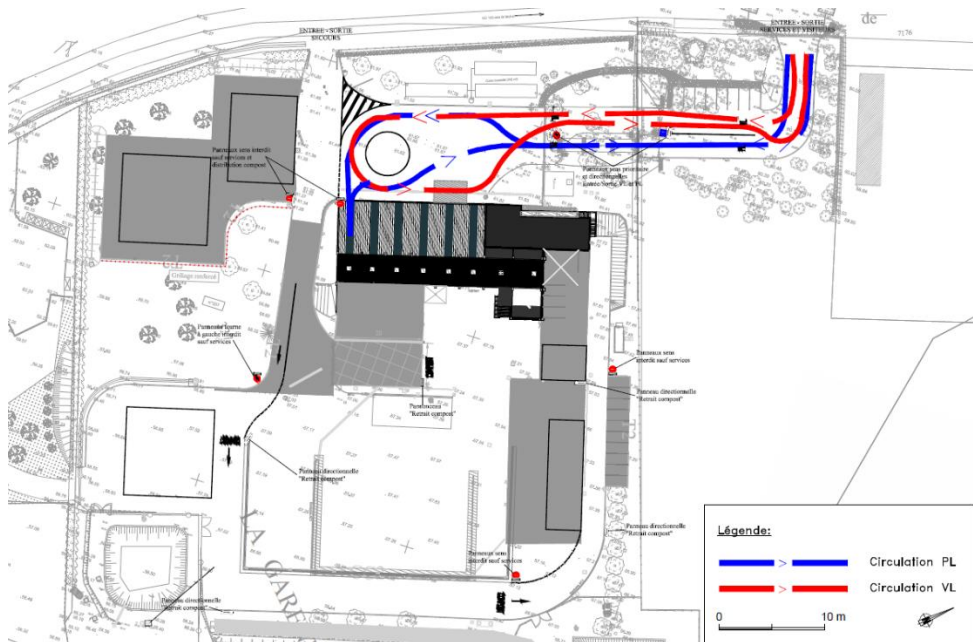
3.1.3 Voies internes de circulation

Les voies de circulation internes présentent toutes un revêtement en enrobé.

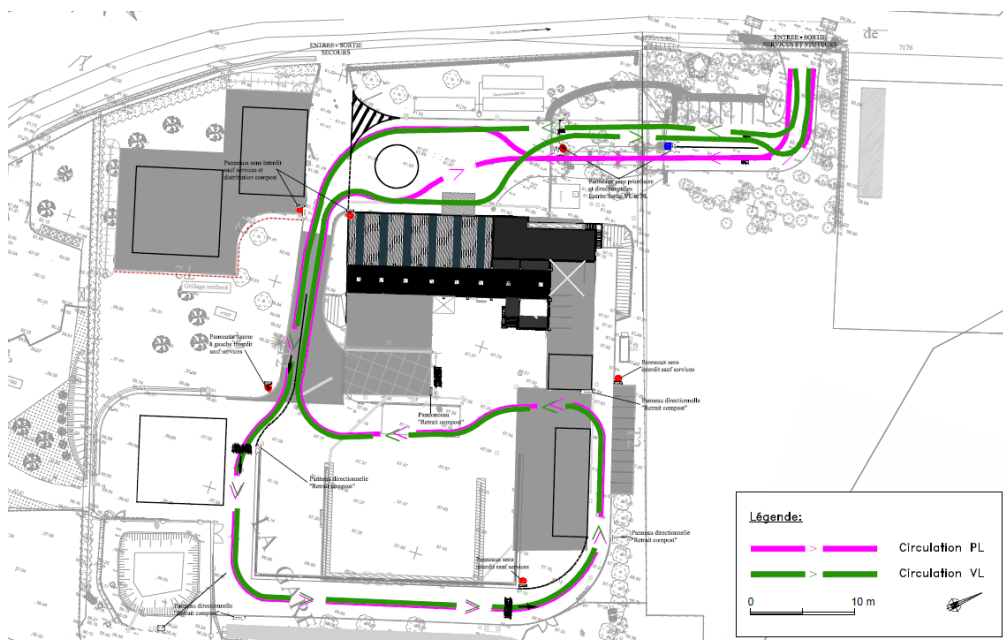
Des panneaux de circulation orientent les véhicules à l'intérieur du site.

Les PL accèderont et ressortiront du site via le pont bascule. Les automobilistes utiliseront l'autre voie.

- Partie haute du site :



○ Partie basse du site :



3.1.4 Clôture

Pour éviter toute pénétration illégale en dehors des heures d'ouverture, le site est entièrement clôturé.

3.2 Bâtiment

Le site comprend un bâtiment principal avec :

- Une zone correspondant à l'actuelle fosse de réception des déchets, qui permettra le stockage de sacs de collecte jaunes ;
- Une partie du bâtiment existant réhabilité correspondant aux bureaux et locaux sociaux liés à l'exploitation.



Figure 7 : Plans projet du bâtiment principal

Le projet prévoit également la réalisation d'un hangar de 200 m² pour la distribution de compost.

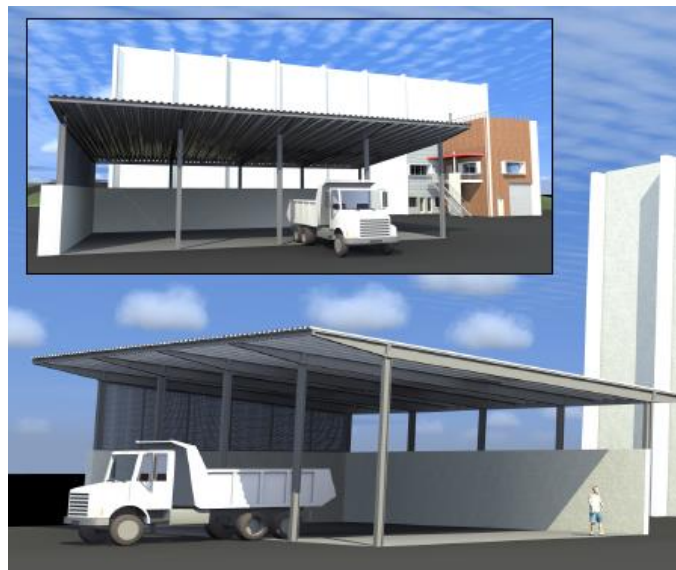


Figure 8: Plans projets du futur hangar compost

3.3 Stockages extérieurs

Les stockages extérieurs correspondent :

- Aux aires de stockage de bacs de collecte des déchets ;
- A la plateforme de broyage présentant un stock de déchets verts et/ou broyat selon les périodes.

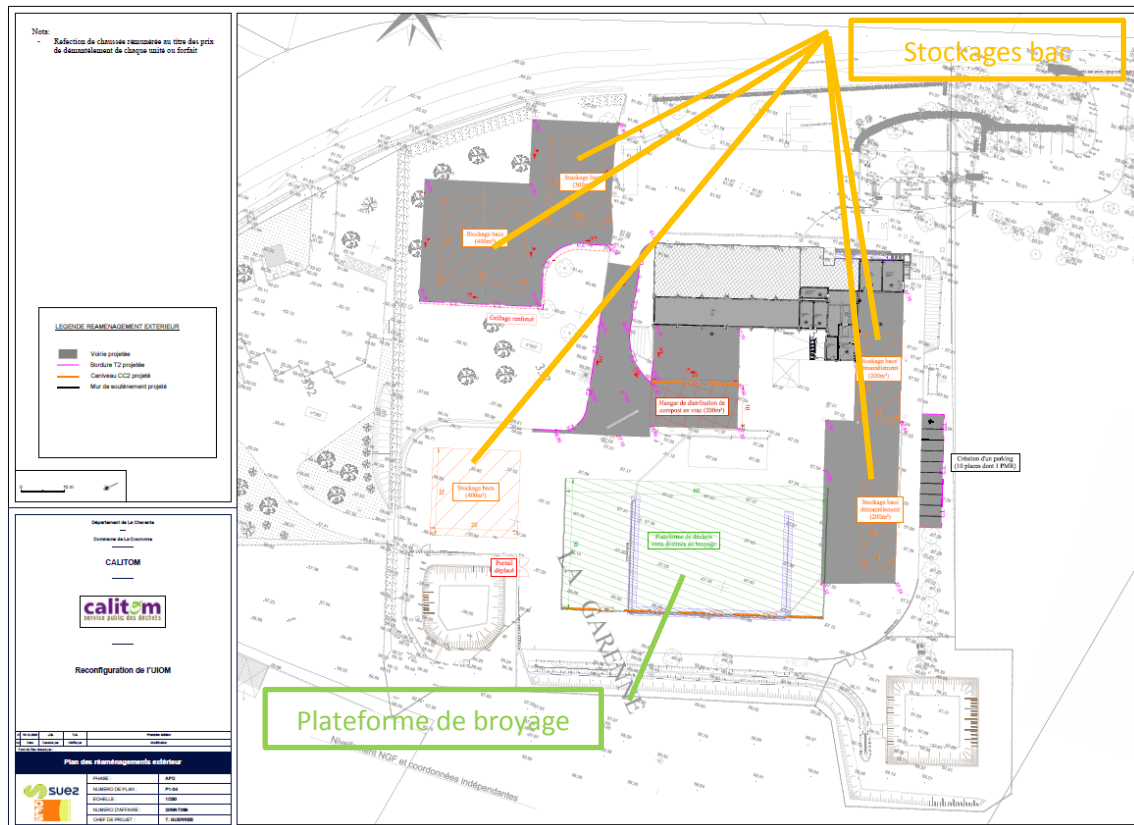


Figure 9 : Localisation des zones de stockage extérieures.

3.4 Gestion des eaux pluviales

Le principe de gestion des eaux pluviales est présenté ci-après sous forme schématique.

3.4.1 Situation normale

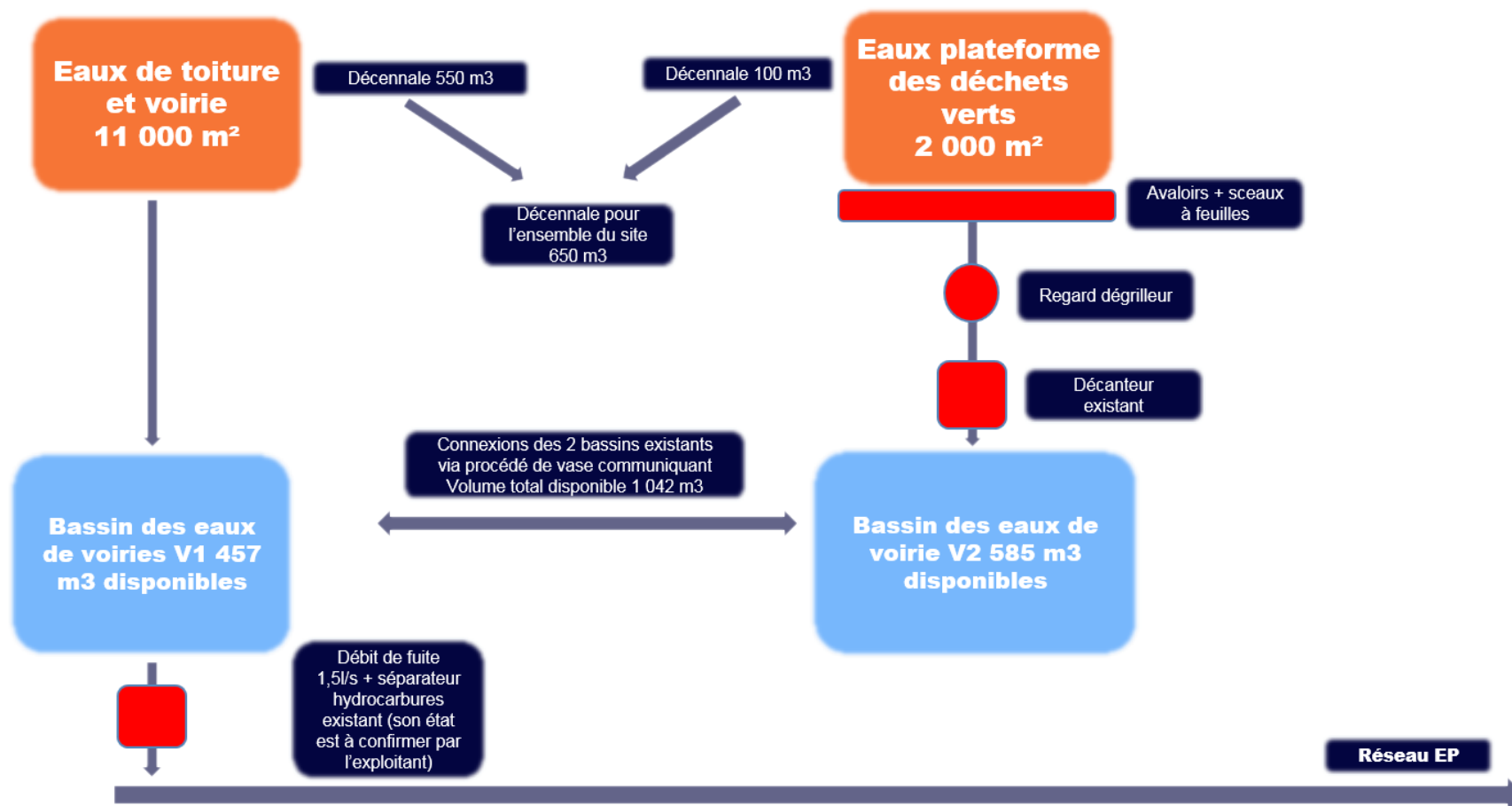


Figure 10 : Gestion des eaux pluviales en situation normale

3.4.2 En cas d'incendie

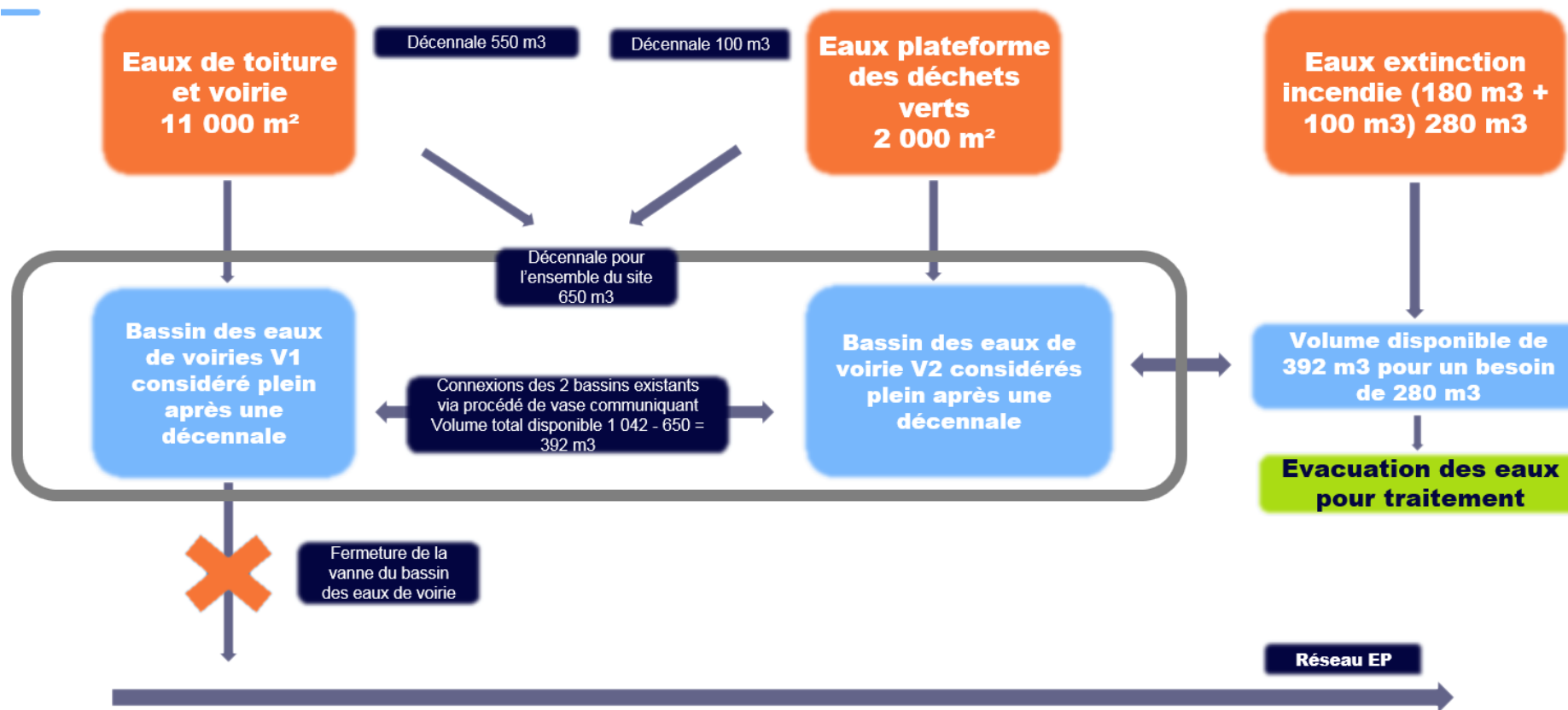


Figure 11 : Gestion des eaux pluviales en cas d'incendie

4 ENVIRONNEMENT HUMAIN

4.1 Occupation du sol

Le site est implanté dans une zone de système culturaux et parcellaires complexe. Il s'agit de zone de juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes. A proximité du site, les terrains sont principalement boisés ou dédiés à l'agriculture.

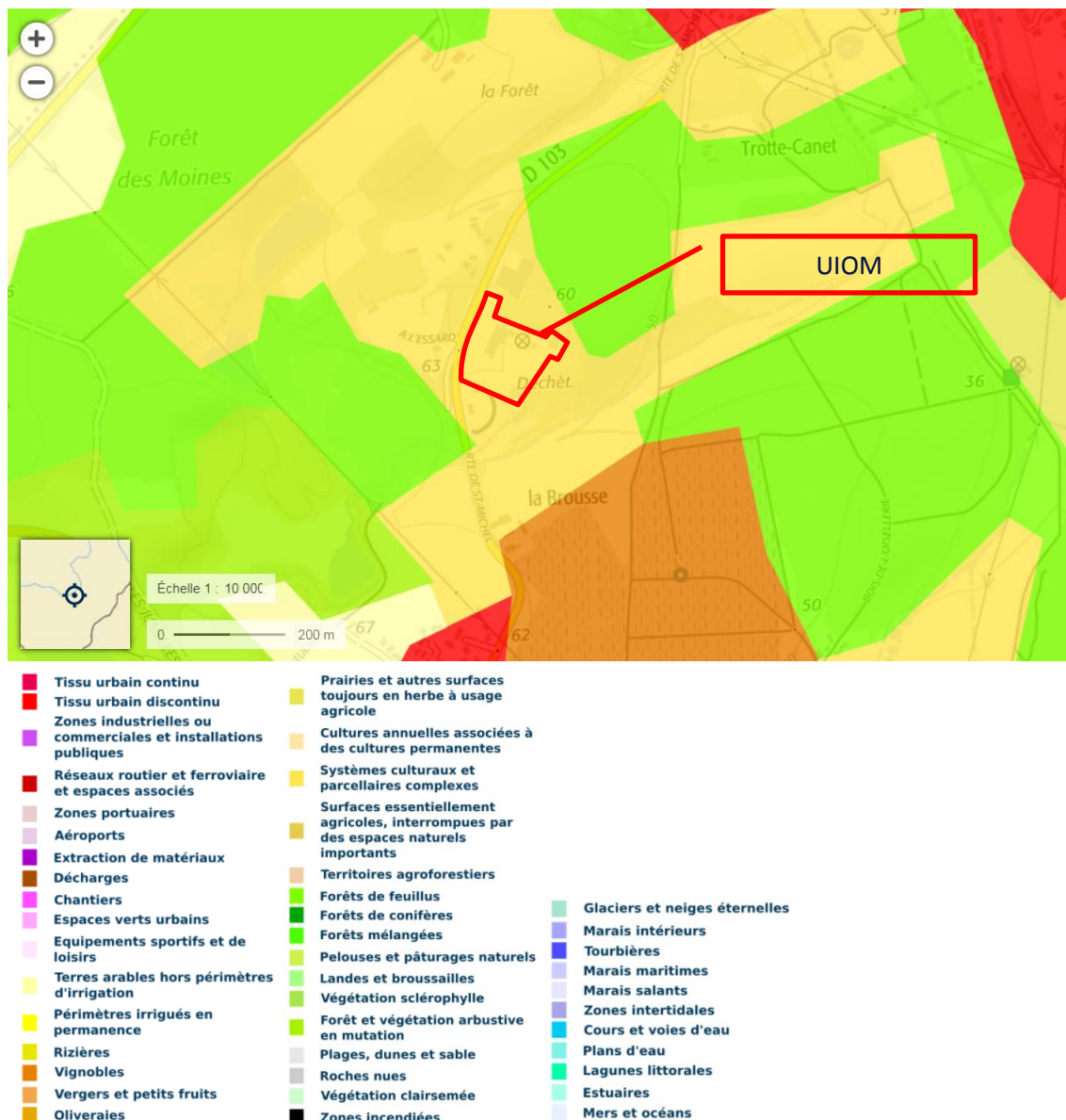


Figure 12 : Occupation du sol à proximité du site (source : Geoportail – Corine Land Cover 2018)

4.2 Contexte urbain

Le site est localisé dans un contexte de zone industrielle entourée de forêts et de zones agricoles. Les habitations les plus proches sont situées au lieu-dit « La Brousse » à environ 300 m au Sud du site.

On notera à proximité immédiate du site :

- La déchetterie de La Couronne en bordure sud du site ;
- L'entreprise SABATIER de tri, recyclage et valorisation des déchets à l'Ouest du site, de l'autre côté de la route de Saint-Michel ;
- La chaudronnerie Lespinasse (S.A.R.L) au Nord du site.

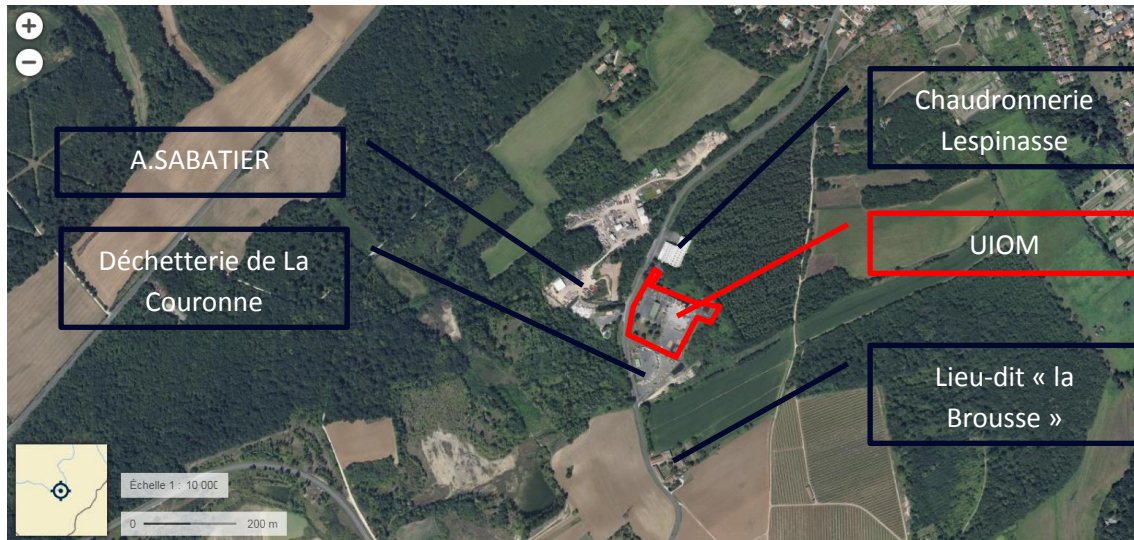


Figure 13 : Contexte urbain du site (source : Geoportail)

5 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

5.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le site n'est pas implanté au sein d'une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF la plus proche est de type II et est située à environ 1,3 km au Nord du site. Cette ZNIEFF correspond à la vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents.

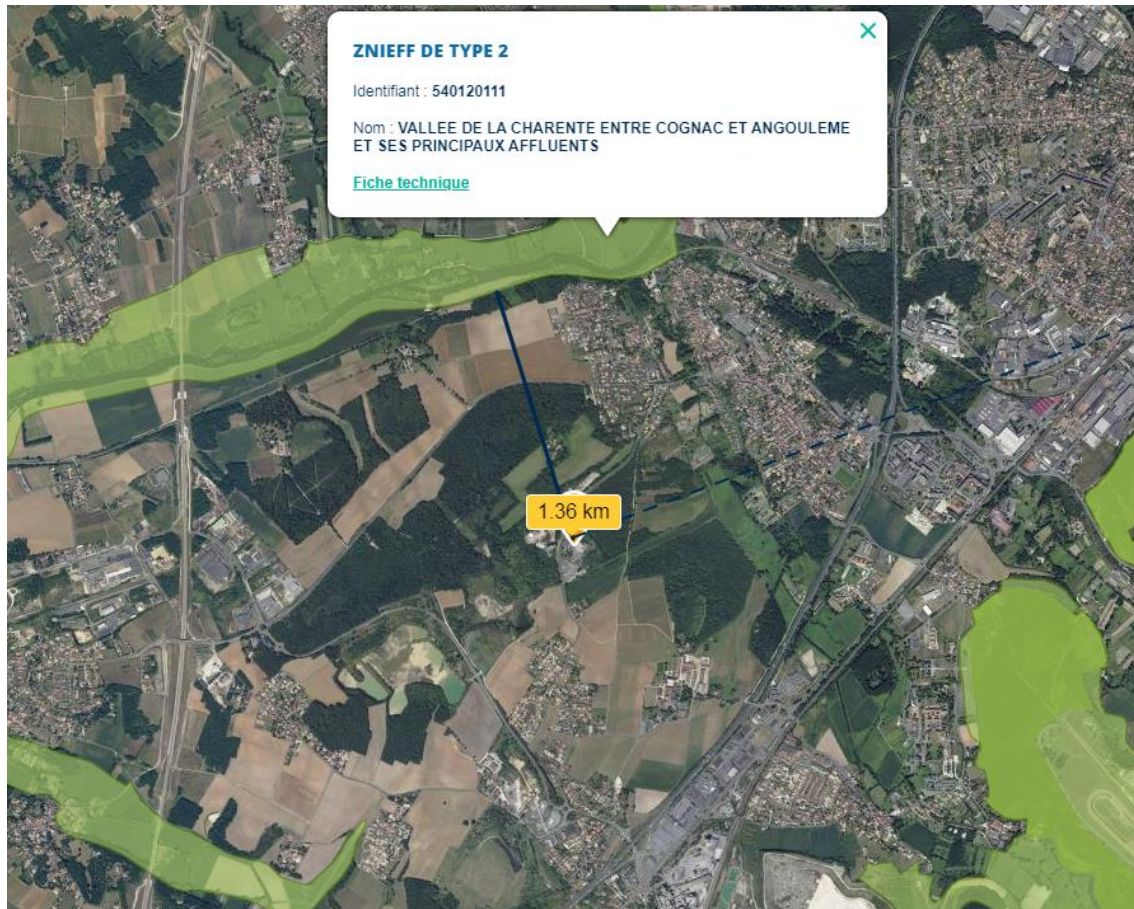


Figure 14 : Localisation de la ZNIEFF la plus proche du site (Source : geoportail.gouv.fr)

5.2 Zone Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Cette démarche européenne est fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore.

Le site n'est pas implanté au sein d'une zone Natura 2000.

La zone Natura 2000 la plus proche est une zone à directive habitats : la vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents.

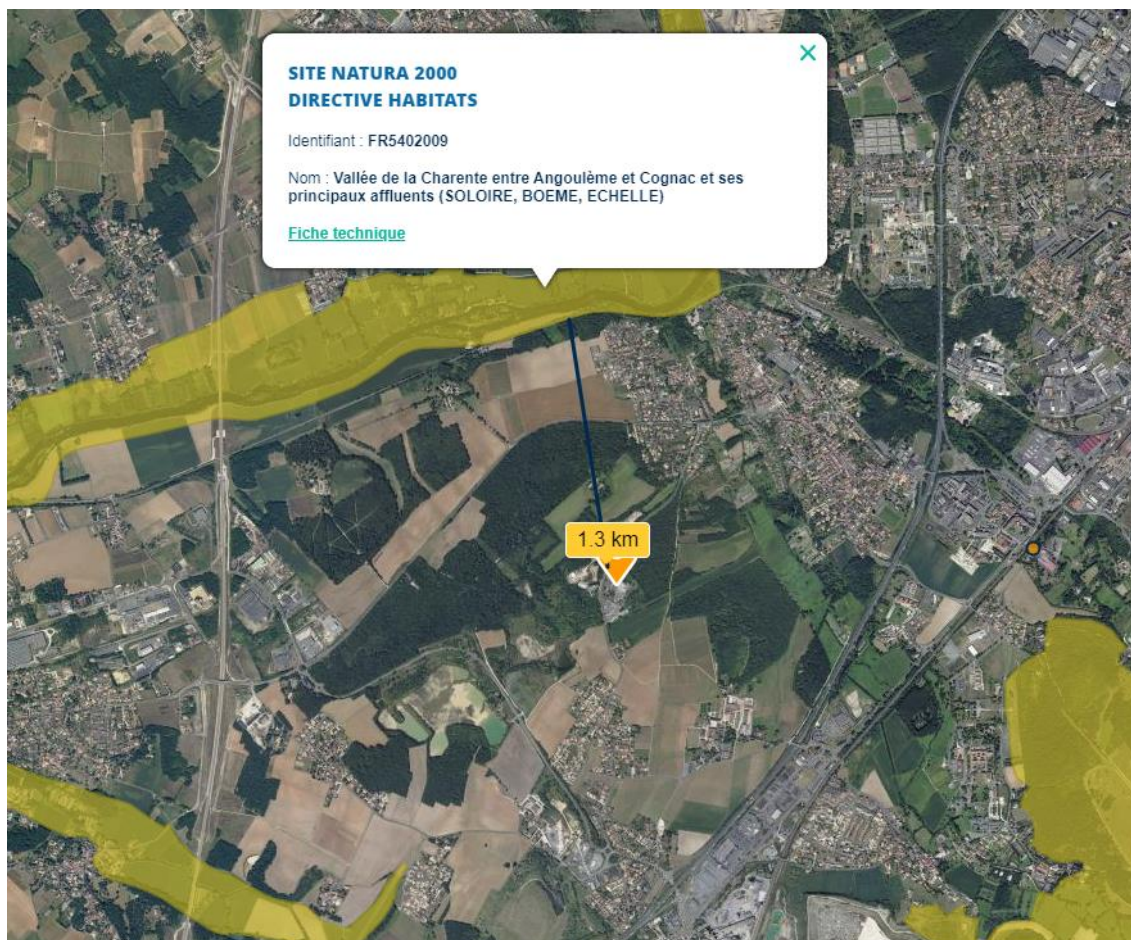


Figure 15 : Localisation de la zone Natura 2000 la plus proche du site (Source : geoportail.gouv.fr)

5.3 Arrêté de protection de biotope

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ils sont mis en œuvre par des arrêtés pris par le Préfet de département.

La commune de la Couronne n'est couverte par aucun APPB.

5.4 Zones naturelles protégées

Le site n'est implanté ni dans un parc national, ni dans un parc naturel marin, ni dans une réserve naturelle, ni dans une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le site est situé à 5 km de l'espace naturel de la Vallée des eaux claires (FR1501615) et à 7 km d'une zone importante pour la conservation des oiseaux : la vallée de la Charente – Amont d'Angoulême (PC03).

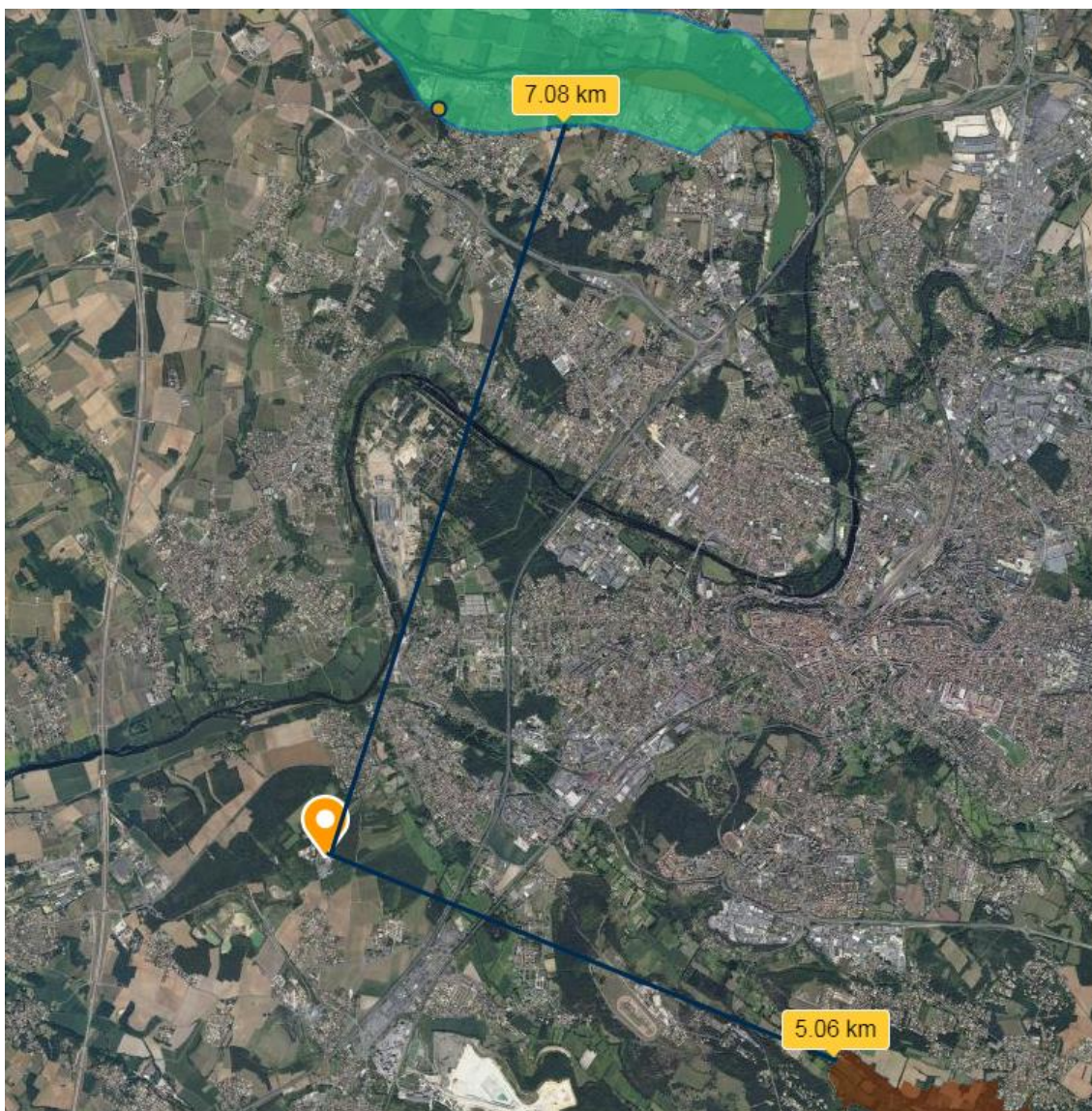


Figure 16 : Zones naturelles protégées à proximité du site (Source : geoportail.gouv.fr)

5.5 Zones humides

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le site n'est pas situé dans une zone humide.

5.6 Patrimoine

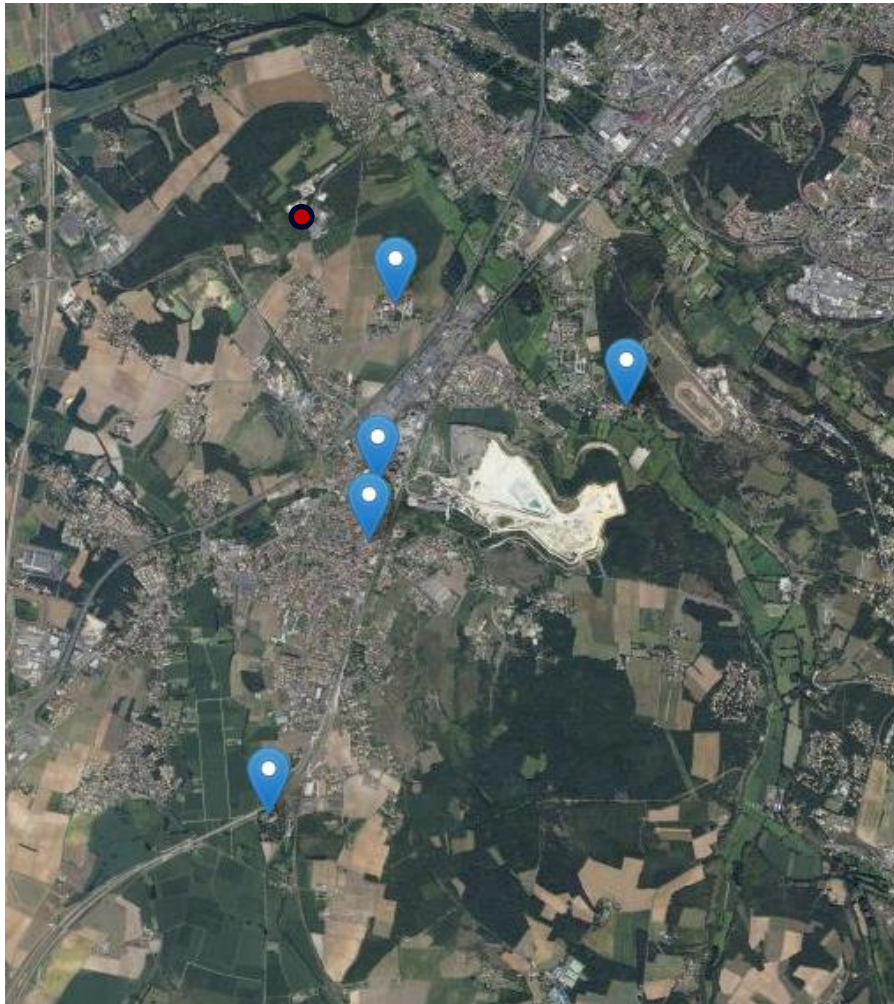
Les sites inscrits et classés ont pour objectif la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque)

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

La commune de La Couronne compte 5 monuments historiques :

- L'ancienne abbaye Notre-Dame de la Couronne : site classé ;
- Le Château de l'Oisellerie : site inscrit ;
- L'Eglise Saint-Jean-Baptiste : site classé ;
- La Maison Lacroix : site inscrit ;
- Le Moulin à papier de la Courade : site inscrit.



● Site d'étude

Figure 17 : Localisation des monuments historiques sur la commune de La couronne (source : monumentum.fr)

Le monument le plus proche est le Château de l'Oisellerie à 900 m du site.

L'installation n'est implantée dans aucun bien inscrit ou patrimoine mondial ou sa zone tampon ni dans aucun monument historique ou ses abords ou encore dans aucun site patrimonial remarquable.

5.7 Sites pollués

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



La base de données BASOL indique qu'un site pollué est présent à 200 m du site. **Le site étudié n'est cependant pas implanté sur une zone polluée ou susceptible d'être polluée selon la base de données BASOL.**

Le site est cependant référencé dans la base de données Basias (ancien dépôt d'ordures ménagères). Afin d'éviter la dispersion de sols pollués, le maintien des sols sur place apparaît comme la solution la moins impactante. Le projet de réaménagement ne nécessite pas de terrassements particuliers (seulement de légers réaménagements au niveau des voiries, avec réutilisation des matériaux sur place. Par conséquent, aucune mesure de maîtrise des risques liés aux sols n'apparaît nécessaire en l'état actuel.

5.8 Usage de l'eau

Aucun captage d'eau potable autorisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Poitou-Charentes n'existe dans un rayon de 5 km autour du site.

De même, dans l'environnement proche du site, les captages souterrains à usage individuel (puits et forages domestiques), éventuellement utilisés à des fins alimentaires par certaines familles, sont aussi considérés comme non vulnérables en raison de leur positionnement hydraulique théorique latéral ou amont par rapport au site.

Un captage à usage industriel (07091X0057/S) et deux captages à usage agricole ou d'irrigation (07095X0131/F et 07095X0075/S) sont situés en aval ou aval-latéral hydraulique théorique du site (Ouest et Sud-Ouest), à des distances comprises entre 2,5 et 4,2 km. Leur éloignement important rend ces ouvrages à usage non sensible non vulnérables.

5.9 Zone de répartition des eaux

Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont des zones comprenant des bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Dans ces zones, les prélèvements sur la ressource en eau sont encadrés plus strictement

C6 - Zones de répartition des eaux (ZRE),
décret n°94-354 du 29 avril 1994,
modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003

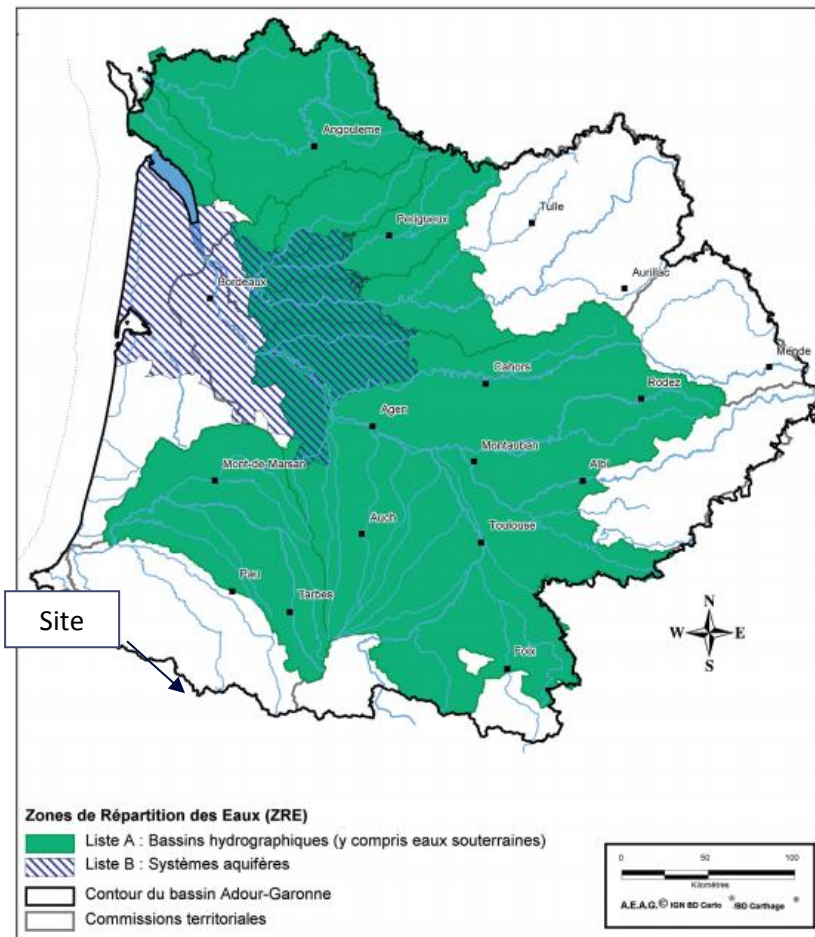


Figure 18 : Zone de répartition des eaux (Source : SDAGE Adour Garonne)

La commune de la Couronne située à proximité immédiate d'Angoulême, est implantée au sein d'une zone de répartition des eaux : bassins hydrographiques (y compris eaux souterraines).

Cependant, aucun prélèvement dans les eaux souterraines, les eaux de surface et leurs nappes d'accompagnement n'est prévu.

5.10 Installations ICPE

La commune de La Couronne compte 7 installations classées pour l'environnement dont 5 en fonctionnement. Aucune installation n'est classée SEVESO.

Tableau 6 : ICPE implantées sur la commune de La Couronne

Nom établissement	Régime en vigueur	SEVESO	Etat d'activité
AUCHAN HYPERMARCHÉ	Enregistrement	NON	En fonctionnement
GrandAngoulême – LA COURONNE – Déchetterie	Autorisation	NON	En fonctionnement
GrandAngoulême	Autorisation	NON	En fonctionnement
LAFARGE CEMENTS	Autorisation	NON	En fonctionnement
MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS	Autorisation	NON	En fonctionnement
SITA SUD OUEST	Inconnu	NON	A l'arrêt
SURCA	Inconnu	NON	A l'arrêt

L'installation GrandAngoulême correspond à l'UIOM dont la reconfiguration est l'objet du présent dossier d'enregistrement ICPE.

L'installation GrandAngoulême – LA COURONNE - Déchetterie correspond à la déchetterie voisine. Les autres établissements sont implantés à plus d'un kilomètre du site.

Les deux sites étant existants, il n'y aura pas plus d'impacts qu'actuellement. Au contraire, ces derniers vont diminuer du fait de la reconfiguration de l'UIOM qui génèrera moins de trafic et moins d'émissions.

6 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

6.1 Risque inondations

La commune n'est pas soumise à un territoire à risque important d'inondation (TRI) ni à un plan de prévention des risques inondation (PPRI).

Un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) a été labellisé en juillet 2012, il s'agit du PAPI Charente (16DREAL20180001).

Le site d'étude n'est pas soumis au risque inondation.

6.2 Risque Mouvements de terrain

Un seul mouvement de terrain est recensé sur la commune (éboulement). La commune de La Couronne n'est pas soumise à un plan de prévention des risques mouvements de terrain.



Figure 19 : Cartographie risques mouvements de terrain

● Site d'étude

Le site d'étude n'est pas soumis au risque mouvement de terrain.

6.3 Cavités souterraines

La Commune de La couronne recense 10 cavités souterraines. La commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques cavités souterraines.

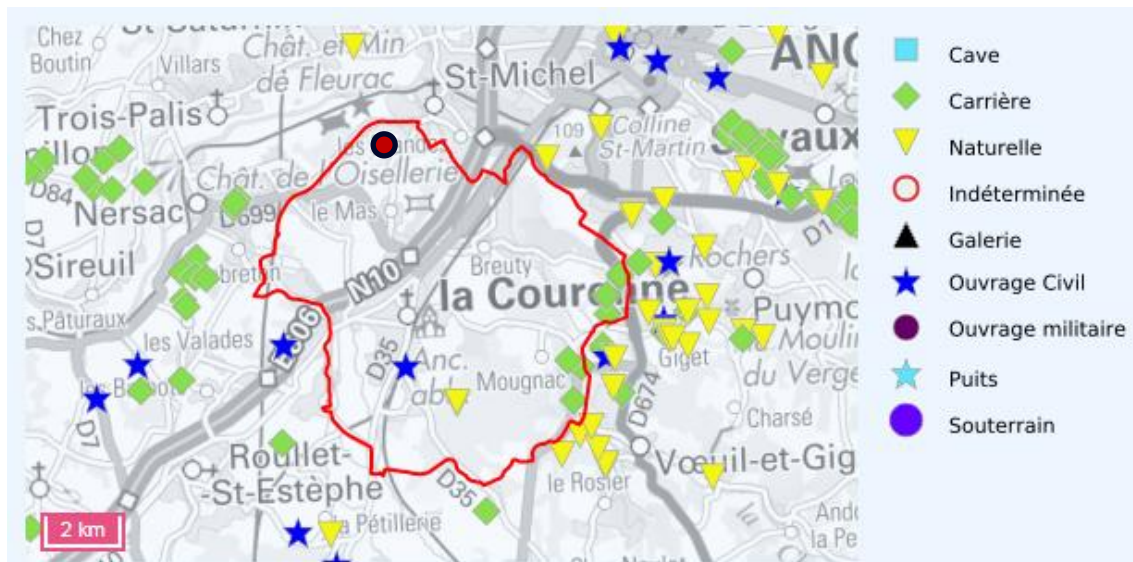


Figure 20 : Cartographie des cavités souterraines

● Site d'étude

Le site d'étude n'est pas soumis au risque cavités souterraines.

6.4 Risque sismique

Le risque sismique sur la commune de La Couronne est faible (zone de sismicité 2).

Le site d'étude n'est pas soumis au risque sismique.

6.5 Retrait-gonflement des sols argileux

La commune de La Couronne est exposée au retrait-gonflement des sols argileux. Elle n'est cependant pas soumise à un plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux.

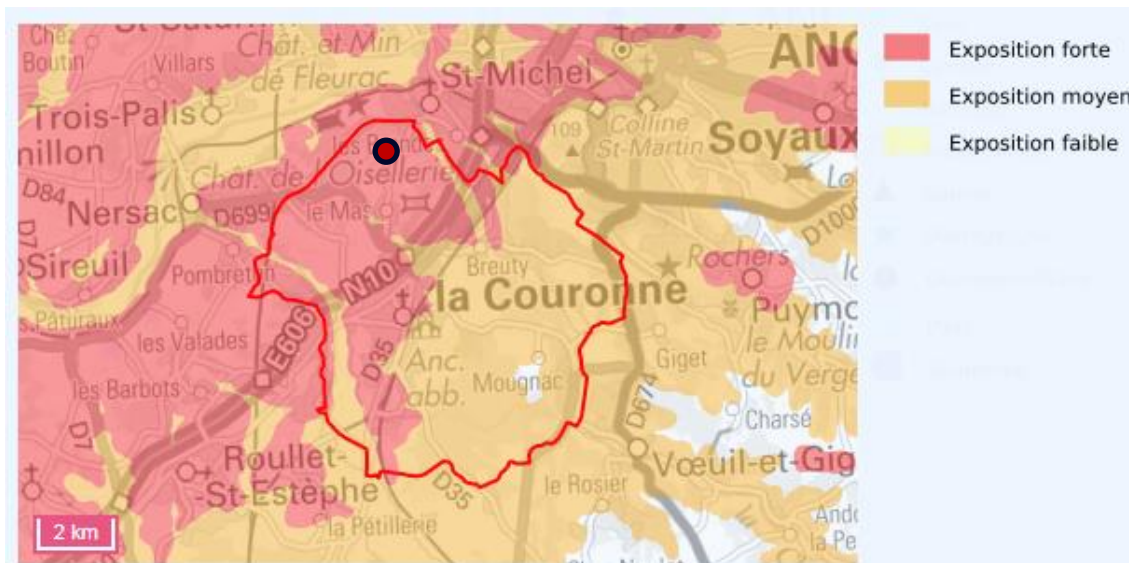


Figure 21 : Cartographie du risque retrait-gonflement des sols argileux

● Site d'étude

Le site présente une exposition forte au risque retrait-gonflement des sols argileux.

6.6 Canalisations de matières dangereuses

Des canalisations de gaz naturel sont recensées sur la commune de La Couronne. Elles ne sont cependant pas situées à proximité du site étudié.



Figure 22 : Cartographie des canalisations de matières dangereuses

● Site d'étude

Le site n'est pas situé à proximité de canalisations de matières dangereuses.

6.7 Risque nucléaire

Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de 20 km autour de la commune de La Couronne.

Le site n'est pas soumis au risque nucléaire.

7 GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES

7.1 Occupation du sol, milieu naturel et paysage

Les aménagements liés à la reconfiguration de l'ancien UIOM restent dans l'emprise ICPE actuelle.

Le bâtiment du site est existant, seul un hangar sera ajouté. Il sera implanté derrière le bâtiment existant par rapport à la route d'accès. D'autre part, ses dimensions et notamment sa hauteur seront inférieures à celles du bâtiment existant.

7.2 Eaux souterraines

5 piézomètres sont situés à proximité du site :

- 2 en amont hydraulique (PZ2 et PZ3) ;
- 2 en aval (PZ1 et PZ4) ;
- 1 situé latéralement (PZ5).

Un suivi a été mis en place en 2015 sur les cinq piézomètres jusqu'en 2020. Les résultats des différentes analyses sont fournis en annexe. Il ressort des tableaux de suivi que seule la concentration en chlorure apparaît plus élevée à l'aval du site (PZ1 et PZ4) sur les années 2018 à 2020. Toutefois cette dernière, mesurée depuis 2018, est stable.

La concentration des autres paramètres ne traduit pas de différence majeure entre les piézomètres amont et aval. Le PZ5, situé latéralement présente de fortes concentrations en azote (d'origine organique), en DCO, en nickel et en arsenic par rapport aux autres piézomètres. Au regard de sa position, l'influence du passif du site (remblai d'ordures ménagères) apparaît comme source de pollution la plus plausible.

Les concentrations pour chaque piézomètre dans les différents paramètres sont relativement stables et ne montrent pas d'évolution notable depuis l'arrêt de l'incinérateur, renforçant l'idée d'une pollution passive via la nature des terrains que lesquels est bâti le site.

L'activité prévue sur le site réaménagé n'aura pas d'impacts sur les eaux souterraines.

7.3 Poussières

Des émissions de poussières peuvent être générées sur le site en période sèche lors des déchargements des déchets au niveau des zones de stockage et lors du broyage de déchets verts.

Pour pallier cela, l'ensemble du site est de manière générale tenu en permanence en bon état de propreté. Si nécessaire, le site est arrosé pour limiter l'envol des poussières.

Les voiries sont entièrement imperméabilisées, limitant le risque d'envol de poussières vers la voie publique et installations voisines.

A noter de plus que la future activité du site engendrera bien moins d'émissions atmosphériques que l'unité d'incinération initialement en fonctionnement sur le même périmètre ICPE.

7.4 Risque incendie

7.4.1 Système d'alarme

Il sera réalisé un système de sécurité incendie de catégorie A avec un équipement d'alarme de type 1. A ce titre, elle a pour fonction essentielles :

- La détection automatique de début d'incendie dans les locaux à risques et circulations.
- Le déclenchement d'alarme manuel en cas d'incendie,
- La mise en sécurité incendie de l'établissement comportant différentes fonctions :
 - L'évacuation des personnes

La centrale existante de marque DEF, type MEZZO 2C sera conservée.

Il sera installé une détection dans les circulations et les locaux à risques (local ménage, locaux techniques, vestiaires, magasins, vêtements, etc.).

Tous les locaux équipés d'un détecteur de fumée seront équipés d'un indicateur d'action.

Les déclencheurs manuels seront encastrés (incendie, issue de secours, arrêt ventilation, etc.) implantés à chaque issue et au changement d'étage.

La diffusion sonore de l'alarme sera réalisée par diffuseur sonore et visuel. L'alarme devra être audible en tout point de l'établissement.

Dans les locaux où une personne est susceptible de se retrouver seule (sanitaires), il sera mis en place des diffuseurs lumineux pour permettre aux personnes souffrant de difficulté auditive d'être avertie.

7.4.2 Moyens d'extinction incendie

Pour les moyens d'extinction d'incendie, le site dispose de :

- 3 cuves d'eau enterrées qui permettent de constituer un volume total de 250 m³ ;
- 2 RIA dans l'ancien hall ;
- D'extincteurs.

7.5 Trafic

Le trafic attendu sur le site est le suivant :

- Véhicules légers :
 - Communes : 15/jour
 - Services GrandAngoulême : 6/jour
 - Compost (vendredi) : 50/jour
 - Bacs, sacs, composteurs : 30/jour
 - Dératissage : 4 par an
 - **TOTAL en moyenne : 59 VL/j**
- Poids-lourds :
 - Déchèterie de La Couronne : 2/jour
 - Apport déchets verts Angoulême et Soyaux : 3/jour

- Broyage : 9/an
- Livraison bacs, sacs, composteurs : 15/an
- Livraison compost : 5/an
- Assainissement (contrôle des postes de relevage) : 12/an
- Evacuation souches : 1/trimestre
- Evacuation bacs (recyclage) : 1/trimestre
- Evacuation broyat : 35/trimestre

○ **TOTAL en moyenne : 6 PL/j**

Au vu du trafic sur le tronçon de La Couronne de la RD10 (5494 véhicules par jour selon le rapport de mise à jour du classement sonore des infrastructures de transport terrestre en Charente du CEREMA datant de 2015), l'impact du site est donc négligeable. Le trafic généré par le site représente en effet environ 1% des circulations sur la RD10.

Un plan de circulation interne permettra de gérer les mouvements des engins et des camions au sein du site afin d'assurer la sécurité du personnel.

Les principales mesures pour limiter la gêne sont :

- Les apports de déchets effectués uniquement durant les horaires d'ouverture ;
- Les chargements et déchargements sont effectués dans l'enceinte du site ;
- L'interdiction de l'usage de l'avertisseur sonore, sauf en cas de danger immédiat.

7.6 Vibrations

Des vibrations peuvent être émises lors des activités de broyage de déchets verts. Le matériel utilisé sera cependant conforme à la réglementation. De plus, le broyage sera uniquement réalisé en campagnes et en période diurne.

7.7 Emissions de bruit

Les bruits générés par l'exploitation peuvent être perçus les jours ouvrés pendant les heures réglementaires d'ouverture, ils concernent :

- Des bruits de déchargement ;
- Des bruits de broyage de déchets verts ;
- Des bruits ordinaires de circulation liés aux véhicules d'apport et d'enlèvement.

Notons que tous ces engins sont conformes à la réglementation en vigueur concernant les émissions sonores.

Les bruits de fonctionnement sont limités aux horaires de fonctionnement du centre. Le broyage est de plus réalisé uniquement en campagnes et en période diurne.

Les véhicules de transport, le matériel de manutention et les engins de chantier sont conformes à la réglementation en vigueur. L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hautparleurs...) est interdit, sauf si leur emploi est destiné au signalement de manœuvres en marche arrière de véhicules ou à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

A noter également que l'exploitation du site sera bien moins soutenue que lorsque l'activité d'incinération était en fonctionnement. Les émissions de bruit seront donc moins importantes.

7.8 Odeurs

Les seules possibles sources d'odeurs sont :

- Le stock de compost ;
- Le stock de déchets verts.

Le compost stocké est stabilisé, la fermentation ayant déjà eu lieu lors de sa préparation. Il ne sera donc pas source d'odeurs.

Les déchets verts seront quant à eux régulièrement broyés puis rapidement évacués. L'exploitation se fera de telle façon que les premiers déchets verts arrivés seront les premiers broyés.

ANNEXE 1

PLANS DU PERMIS DE CONSTRUIRE



ANNEXE 2

RESULTAT DES ANALYSES SUR LES EAUX SOUTERRAINES